

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Ligue de Wilaya de Foot-ball de Constantine

Date : 26/02/2020

BULLETIN OFFICIEL

N°15

***Ligue de Wilaya de Foot-ball
Constantine***

WWW.LWFCONSTANTINE.DZ

E.MAIL : LWFC2013@gmail.com

Compte B.E.A N° 00200103103375002466

SIEGE : 72, Rue Larbi Ben-M'hidi Constantine

CORRESPONDANCE : Boite Postale : 186 RP – CONSTANTINE

Etaient Présents Messieurs:

Les Membres du Bureau Exécutif de la Ligue.

Séance ouverte à 14h00 par Monsieur MERGHIDE Brahim Président, Président de la ligue qui souhaite la bienvenue aux Membre présents, puis il passa la parole au secrétaire de séance pour la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Traitement du courrier
- 2- Travaux des commissions
- 3- Approbation du BO N°14
- 4- Divers.

1- Traitement du courrier :

(a)-Courrier arrivée :

- Fax de la FAF A/S réservation du règlement des championnats des jeunes.....P/N
- Correspondance du club JSNV A/S rencontre non jouée du 17/02/2020.....P/N
- Fax LRFBC Programmation du 21/02/2020
.....P/N

b)-Courrier Départ :

- Envoi des fax aux divers APC pour programmation.
- Envoi à la LRFBC Fax demandant des Arbitres pour les rencontres séniors.
- Envoi à l'APC programmation stade Daksi et El-Mansourah.
- Correspondance (réservation salle pour le 05/03/2020 A/S Ass.G.O de la Ligue.
- Envoi correspondance aux chef de cabinet –la sureté de wilaya et la protection civile (Programmation seniors).
- Envoi des correspondances aux APC et responsables des stades opow-lbn-Ziad et Hamma bouziane pour la reservation du stade pour le 10 -17 et 19/03/2020 pour les groupements U 14

2) APPROBATION DU BO N° 14 :

Après la lecture du Bulletin Officiel N° 14 il a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des Membres présents.

3)- TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Tour à tour les présidents des différentes commissions rendent compte de leurs travaux.

Voir PV ci-Joint

4)- DIVERS :

Néant.

**Pour le Bureau de Ligue
Le Président
B .MERGHIDE**

COMMISSION DE L'ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 24/02/2020

Etaient présents : Monsieur, REGHIOUA Med Secrétaire

Assiste à la réunion : Monsieur, TEBBOUB A/Hak Vice Président LWFBC.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Programmation.
- 3- Divers.

1)- TRAITEMENT DU COURRIER :

A-COURRIER ARRIVEE :

- ✚ Feuilles de matchs et rapports des arbitres et délégués.

B- COURRIER DEPART :

- Envoi des fax pour les APC de la Wilaya de Cne et clubs (Programmation divisions H et PH (Séniors)).

Sous toutes reserves

2-Programmation :

La COS a procédé à la programmation de championnat seniors et jeunes

3- DIVERS :

Néant .

PROGRAMMATION :**DIVISION HONNEUR « SENIORS »****17eme Journée****LE JEUDI 27/02/2020**

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
IBN-ZIAD	CREG/ADC	14H00

LE SAMEDI 29/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
AIN-SMARA	ESB/CMB	11H00
	IRBAS/OHB	14H00
ABED HAMDANI	USK/ESBAS	14H00
DIDOUCHE MOURAD	CBDM/USGA	14H00
AIN-ABID	SCOR/CRAC	14H00
Benabdelmalek	CREC/ADM	10H00

DIVISION PRE-HONNEUR**17eme Journée****JEUDI 27/02/2020**

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
BENABDELMALEK	ANSZC/WRDC	09H30
	USM/ATMC	12H00

LE SAMEDI 29/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
HAMMA BOUZIANE	ESHB/URBH	11H00
KHROUB ABED HAMDANI	CAK/JSNV	11H00

EXEMPT/ MCB**LE MARDI 03/03/2020**

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
BENABDELMALEK	MBC/OAM	10H00
	USM/CAK	12H00

Sous toutes reserves

Pour le changement voir sur le site

Division jeunes honneur

GROUPE (A) 7eme Journée

LE VENDREDI 28/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
SALAH DARADJI	ESB/CREG	08H30	10H00	11H30
KHROUB 1600	USGA/USK	08H30	10H00	11H30
AIN-SMARA	IRBAS/SCOR	08H30	10H00	11H30

Exempt :ESBAS

GROUPE (B)

LE VENDREDI 28/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
DAKSI	CREC/CRAC	08H30	10H00	11H30
MESSAOUD BOUDJRIOU	CMB/OHB	08H30	10H00	11H30

LE SAMEDI 29/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
DAKSI	ADC/ADM	08H30	10H00	11H30

DIVISION JEUNES PRE-HONNEUR

GROUPE (A) 7eme Journée

LE VENDREDI 28/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
EL-MANSOURAH	OAM/CAK	08H30	10H00	11H30

LE SAMEDI 29/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
EL-MANSOURAH	WRDC/JSNV	08H30	10H00	11H30

Exempt : ATMC.

GROUPE (B)

LE VENDREDI 28/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
DIDOUCHE MOURAD	URBH/MBC	08H30	10H00	11H30
HAMMA BOUZIANE	ESHB/ANSZC	08H30	10H00	11H30

Pour le changement voir sur le site

DIVISION JEUNES WILAYA

Groupe « A » 11eme Journée

LE VENDREDI 28/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
EL-MANSOURAH	UDOC/ASPTTC	14h30	16h00

LE SAMEDI 22/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
CREPS	CSA.INFS.CJS/CSN	09h00	10h30

EXEMPT/RBC

Groupe « B » 10eme Journée

LE SAMEDI 29/02/2020

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
KHROUB 1600	MBK/ESAA	08H30	10H00
	OK/CUS	11H30	13H00
SALAH DARADJI	USD/RAMAK	08H30	10H00
	CSB/ASOC	11H30	13H00

EXEMPT : CRBB

NOTE AUX CLUBS

Les clubs qui reçoivent aux

(Stade El-Mansourah et Daksi)

Doivent payés les droits des rencontres à la Direction du stade Benabdelmalek

Vingt quatreure avant le déroulement de leurs rencontres

Prière prendre toutes vos dispositions.

Salutations sportives.

Pour le changement voir sur le site

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 25/02/2020

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents,

ensuite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 246 : RENC JSNV/JSM (S) DU 17/02/2020

Affaire à l'étude pour complément d'information.

AFF N°247 :RENC ESHB/USM (S) DU 18/02/2020

- MEHDI Med Lotfi lic N° 20190598(USM) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00DA est infligée au club.

Infraction découverte par la ligue.

Suite à la participation du joueur MEHDI Med Lotfi lic N° 20190598 (USM) ce dernier à participé à la rencontre ESHB/USM du 18/02/2020 alors qu'il est sous le coup d'une suspension automatique non purgée (4eme avertissement) il a eu un autre avertissement pour contestation de décision.

1^{er} Avertissement RENC ANSZC/USM du 14/11/2019 AFF N° 30.

2eme Avertissement RENC WRDC/USM du 10/11/2020 AFF N°152

3eme Avertissement RENC USM/JSM du 16/01/2020 AFF N° 171

4eme Avertissement RENC ANSZC/USM du 14/11/2019 AFF N°205

Par ces Motifs la CD décide :

- MEHDI Med Lotfi lic N° 20190598 (USM) 4 Matches de suspensions fermes en sus de la sanction initiale infraction découverte parla ligue .
- 06 Six mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le secrétaire du club USM
- Défalcation d'un point.
- Amende de 30.000.00DA est infligée au club payable avant le 18/03/2020.

- TALHI Akram lic N° 20220285 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MECHATI Redouane lic N° 20260602 (URBH)Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOULAHABEL Souheil lic N° 20290497 (MBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BERRAHMA Amir lic N° 20091299 (MBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

INFRACTION DECOUVERTE PAR LA LIGUE

Suite à la participation du joueur BERRAHMA Amir lic N° 20091299 (MBC) ce dernier à participé à la rencontre MBC/URBH du 18/02/2020 il a eu un autre avertissement pour comportement anti-sportif alors qu'il est sous le coup d'une suspension ferme pour contestation de décision rencontre ATMC/MBC du 10/02/2020 affaire N° 229 non purgée.

Par ces Motifs la CD décide :

- BERRAHMA Amir lic N° 20091299 (MBC) 4 M/F en sus de la sanction initiale infraction découverte par la ligue.
- Six (06) Mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le secrétaire du club MBC.
- Match perdu (Annulation du point nul sans les attribuer à l'équipe adverse).
- Amende de 30.000.00 DA est infligée au club payable avant le 18/03/2020.

AFF N° 249 : RENC ASOK/CUS (M) DU 15/02/2020

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe CUS se présente sur le terrain avec un effectif de 09 (neuf) joueurs.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CUS pour octroyer le gain du match au club ASOK qui marque (03)trois points et (03) trois buts.
- Défalcation d'un point à l'équipe CUS.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au CUS.

AFF N° 250 : RENC ESBAS/IRBAS (S) DU 22/02/2020

- DRIDI Khaled lic N° 20281095(ESBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MAAMAR Sabri zakria lic N° 20231292 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SELLAMI Moussa lic N° 20160792 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 251 : RENC OHB/ESB (S) DU 22/02/2020

- MATMAT Sofiane lic N° 20060989 (OHB) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- KHALLEF Ameer lic N° 20010191 (OHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENMANSEUR Anouar lic N° 20170698 (ESB) Avertissement pour comportement anti sportif.
- TALBI Abdelouahab lic N° 20221287 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 252 : RENC CMB/ADC (S) DU 22/02/2020

- DJABALI Messaoud lic N° 201002093 (CMB) 03 trois M/F pour coup envers adversaire exclu et amende de 5000.00DA est infligée au club.
- LECHHAB Achraf lic N° 201002093 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 253 : RENC OAM/MCB (S) DU 20/02/2020

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe MCB se présente sur le terrain avec un effectif de 08 (huit joueurs)
- Vu l'article 57 du règlement championnat amateur.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MCB pour octroyer le gain du match au club OAM qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Défalcation de six (06) POINTS à l'équipe MCB.
- Amende de 5000.00DA est infligée au club.

AFF N° 254 : RENC CRAC/CBDM (S) DU 20/02/2020

- MAAROUF Aymene lic N° 20230797(CBDM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MERNINE Fares lic N° 20220285 (CBDM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

- AKRAM Hamza lic N° 20130691(CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BRAHMI Lokmane lic N° 20100392 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHARAK Abdelfetah lic N° 200306097 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 255 : RENC CREC/CREG (S) DU 22/02/2020

- DJEBLAHI Riad lic N° 20300586 (CREC) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- RAS EL DJEBEL Lic N° 20300392(CREG) 03 M/F pour insultes envers arbitre exclu et amende de 5000.00DA est infligée au club.
- KHECHROUD Okba lic N° 20220391 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SAADA Khelkhal Nabil lic 20230196(CREC)Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUICHI Issam lic N° 20070697 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DERRADJI Abdeldjalil lic N° 20080892 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 256 : RENC ADM/SCOR (S) DU 22/02/2020

- HALIMI Hamza lic N° 20020897 (SCOR) 4 M/F pour insultes envers arbitre exclu et amende de 5000.00DA est infligée au club.
- NEFAIDA Abderaouf lic N° 20220185 (SCOR) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00 DA est infligée au club.
- NOUR Djamel eddine lic N° 20151286 (ADM) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00DA est infligée au club.
- DAHDOUH Imed lic N° 20030587 (ADM) 1M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00DA est infligée au club.
- REZAZGA Charefeddine lic N° 20100702 (ADM)Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 257 : RENC ASOC/CRBB (C) DU 21/02/2020

- MESTOURA Boudjamaa lic N°20060604 (CRBB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZIGHEM Oussama lic N° 20040104 (ASOC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOURESAS Oussama lic N°20230304(ASOC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 258 : RENC ASOC/CRBB (M) DU 21/02/2020

- BOULAHIA Azzeddine lic N° 20120506(CRBB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUCHAMA Abdelhamid lic N° 200407005 (ASOC)
avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF 259 : RENC CAK/ATMC (C) DU 21/02/2020

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe ATMC se présente sur le terrain avec un effectif de 06 (six) joueurs.
- Vu l'article 49 du règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ATMC pour octroyer le gain du match au club CAK qui marque (03)trois points et (03) trois buts.
- Défalcation d'un point à l'équipe ATMC
- Amende de 10.000,00 DA est infligée au club ATMC.
Dossier transmis à la cos en ce qui la concerne.

AFF N° 260 : RENC CBDM/CREC (M) DU 21/02/2020

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe CREC se présente sur le terrain avec un effectif de 10 (Dix) joueurs.
- Vu l'article 49 du règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC pour octroyer le gain du match au club CBDM qui marque (03)trois points et (03) trois buts.
- Défalcation d'un point à l'équipe CREC
- Amende de 5.000,00 DA est infligée au club CREC.
Dossier transmis à la cos en ce qui la concerne.

AFF N° 261 : RENC MCB/MBC (J.C.M) DU 22/02/2020

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes MCB J.C.M.
- Vu l'article 52 R/ Championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MCB pour octroyer le gain du match au club MBC qui marque (03) trois points et (03)trois buts pour chaque catégories J.C.M.
Amende de 15000.00 DA est infligée au club MCB pour chaque catégories payable avant le 22/02/2020.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 162 : RENC USM/URBH (J.C.M) DU 21/01/2020

- Vu les feuilles de matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes USM (J.C.M)
- Vu l'article 49 R/Championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe USM pour octroyer le gain du match au club URBH qui marque (03) trois points et (03)trois buts pour chaque catégories J.C.M.
Amende de 15000.00 DA est infligée au club USM pour chaque catégories payable avant le 21/02/2020.
Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 163 : RENC CUS/USD (C ET M) DU 22/02/2020

- Vu les feuilles de matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes CUS (C.M)
- Vu l'article 52 R/Championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CUS pour octroyer le gain du match au club USD qui marque (03) trois points et (03)trois buts pour chaque catégories C.M.
Amende de 15000.00 DA est infligée au club CUS pour chaque catégories payable avant le 22/03/2020.
Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 264 : RENC RAMAK/CSB (C.M) DU 21/02/2020

- Vu les feuilles de matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes RAMAK (C.M)
- Vu l'article 52 R/Championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe RAMAK pour octroyer le gain du match au club CSB qui marque (03) trois points et (03)trois buts pour chaque catégories C.M.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CUS pour chaque catégories payable avant le 22/03/2020.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 265 : RENC MCB/ESHB (J.C.M) DU 07/02/2020

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes MCB (J.C.M).
- Vu l'article 52 R/championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MCB pour octroyer le gain du match au club ESHB qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour chaque catégories J.C.M.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club MCB pour chaque catégories payable avant le 07/03/2020.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

REPRISE DE L'AFFAIRE N° 228 :

RENCONTRE RAMAK/CSBC (Ecole)

Arrêt de la rencontre

Suite au non respect des décisions de l'arbitre après un coup de pied de réparation (Pénalty) sifflet par l'arbitre en faveur de l'équipe CSBC.

- Refus d'obtempérer par l'entraîneur du club RAMAK après un laps de temps laissé à l'appréciation de l'arbitre celui-ci est en droit d'arrêter le match.
- Attendu que l'arrêt de la rencontre est imputable à l'équipe RAMAK pour refus de continuer à prendre part à la rencontre (refus d'obtempérer).

Par ces Motifs la CD décide :

- L'attribution du gain du match au club CSBC qui marque (03)trois points et (03) trois buts et donne match perdu par le même score au club RAMAK.
- Un (01) An de suspension fermes de toute fonction officielle à l'entraîneur RAMAK pour mauvais comportement envers arbitre plus menace envers officiel.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club .

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

Rectificatif affaire N° 245

Rencontre ESBAS/ESB (C) DU14/02/2020

Bien lire la commission de discipline décide /

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESB pour octroyer le gain du match au club ESBAS qui marque trois points et trois buts.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- Défalcation d'un point à l'équipe ESB.

Dossier transmis à la Cos en ce qui la concerne.

LE PRESIDENT

A . ZARZI

LE SECRETAIRE

O . BAHLOUL

COMMISSION DE WILAY A D'ARBITRAGE

REUNION DU 24/02/2020

Etaient Présents : Messieurs,

BENDJAMAA Aissa Président CWA

BOUCENNA Mohamed Secrétaire

Assiste à la Réunion : Monsieur TETTOUB A/Hafid Vice Président.

Ordre du jour :

I -Traitement du courrier.

II -Désignation des Arbitres.

III-Formation.

IV-Divers.

I - TRAITEMENT DU COURRIER :

(a)- Courrier Arrivée:

- Fax de la LRFBC Demandant des arbitres pour les rencontres jeunes

(b)-Courrier Départ :

- Fax à la LRFBC demandant TRIO pour les rencontres seniors .

II- Désignation des Arbitres :

La Commission a procédé à la Désignation des Arbitres pour les catégories suivantes :

- Division honneur et pré-honneur
- Championnat jeunes wilaya.
- Championnat ecole.
- Pour les rencontres jeunes de la LRFBC.

III-FORMATION : Theme sur la faute grossière.

IV- DIVERS : Néant.

LE PRESIDENT

A . BENDJAMAA

LE SECRETAIRE

Med . BOUCENNA

